



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

Aix-en-Provence, le 30 avril 2008

Aux lecteurs du site de notre association,
Aux lecteurs de Libération,

Le 14 avril dernier, le quotidien *LIBERATION* publiait mon droit de réponse accompagné d'un brûlot intitulé «*Précision de l'auteur de l'article*», dont le texte a été mis à votre disposition sur le site de notre association.

Ceci arrive à point nommé pour vous faire partager des informations un peu confidentielles dans un délai décent après cette parution.

A la suite de l'article fondamental paru dans *LE POINT* du 10 avril 2008, Madame Michèle TABURNO, veuve de mon père Jean-Pierre VASARELY, ébranlée sans doute par ce texte, a fait parvenir de Chicago à certaines rédactions parisiennes des informations professionnelles anciennes me concernant et remontant à la période 1985 – 1997.

Ce sont ces informations qui ont probablement inspiré le commentaire du journaliste de *LIBERATION*.

A l'époque des faits Victor VASARELY était alors vivant et m'avait fait engager à la Fondation dont il avait été lui même le président – fondateur.

Ceci entre décembre 1985 et février 1992 avec le titre de «*conseiller du président*» qui était alors Monsieur Charles DEBBASCH, avec une rémunération inférieure à celle de sa fille, secrétaire de direction.

En 1992, Charles DEBBASCH m'a licencié pour avoir été trop fidèle aux volontés de mon grand-père et face à mes soupçons sur ses agissements contestables ; agissements que j'ai d'ailleurs rapportés à Victor VASARELY, à mon père et à son épouse.

Après la déchéance de Charles DEBBASCH de son mandat d'administrateur de la Fondation en 1993, j'ai été réintégré en juin 1994 comme «*attaché de direction*», par le nouveau président Gérard CAS, à un moment où les deux fils de VASARELY et les deux belles filles, dont Michèle TABURNO, siégeaient au conseil d'administration.

Dès sa désignation à la présidence en avril 1995, Madame TABURNO me confirmait à ce poste.

C'est donc elle qui va m'enjoindre, par des documents signés de sa main, à la suite de la procédure arbitrale, de faire charger, à destination de son adresse parisienne, l'ensemble des œuvres aliénables et inaliénables léguées dans les années 70 et 80 à la Fondation par Victor VASARELY et son épouse Claire.

Elle récupéra les œuvres, les répartira entre quatre personnes, dont je n'étais pas.